

## Concertation préalable

### PROJET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BOUCLES DE LA SEINE

# Réunion publique de lancement dans l'Eure

**Salle polyvalente de Trouville-la-Haule**

**Mardi 28 novembre 2023 de 18h00 à 20h00**

**Participant.es :**

59 personnes

**Échanges avec la salle :**

24 intervention orales

**Intervenant.es :**

M. Benoit FACQ, RTE – Directeur de projet  
Mme Dounia EL ACHKER, RTE – Chargée de concertation  
M. Alexandre MARIOT, RTE – Chargé de concertation

**Animateur-modérateur**

M. Simon BLEAU, agence PARIMAGE

## SOMMAIRE

Ouverture .....	2
Présentation .....	3
Temps d'échanges.....	7

## OUVERTURE

### **M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:00:33**

Mesdames, messieurs, bonsoir. Je vous prie de prendre place, pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait. Merci. Bienvenue à cette réunion publique de la concertation sur le projet de transition énergétique des Boucles de la Seine. Je suis Simon Bleau, modérateur de cette réunion pour le compte de RTE. Merci à la mairie de nous accueillir dans cette salle. Monsieur le Maire, souhaitez-vous dire quelques mots ?

### **M. Damien MERCIER, maire de Trouville-la-Haule 00:00:57**

Je vais souhaiter la bienvenue à toutes les personnes qui sont ici. C'est une réunion de concertation. Depuis peu, les communes ont été concertées. Le préfet nous a appelés et nous a dit « Il faut passer une ligne, car il y a des besoins électriques. » Je ne vais pas être bavard, je vais laisser RTE tout nous expliquer. Vous poserez vos questions. Je pense que je peux compter sur vous. Bonne soirée à tous.

### **M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:01:46**

Merci. Effectivement, je vais présenter l'équipe de RTE, maître d'ouvrage de ce projet : Monsieur Benoît Facq, directeur de projet, Monsieur Alexandre Mariot, chargé de concertation et Madame Dounia El Achker, également chargée de concertation.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je vais rapidement vous présenter le déroulé de la rencontre de ce soir.

Dans un premier temps, nous allons vous parler du contexte du projet, de l'aire d'étude du projet, puis il y aura un premier temps d'échanges pour que vous puissiez vous exprimer, poser vos questions, donner votre avis. Nous aurons ensuite un troisième temps de présentation sur les hypothèses de fuseau. J'imagine que cela intéresse un certain nombre d'entre vous, ce soir. Puis le planning du projet pour terminer la réunion.

Voici sur les principes de cette réunion. Vous aurez noté une alternance de temps de présentation et de temps d'échanges, l'idée étant qu'il y ait au moins autant de temps d'échanges que de temps de présentation pour que toutes et tous, vous puissiez vous exprimer.

Sur les autres principes de la réunion, celle-ci est enregistrée. Nous avons un enregistrement audio pour faire un verbatim qui sera rendu public sur le site internet de la concertation d'ici quelques jours. Afin de pouvoir établir ce verbatim et que nous puissions bien nous entendre, je vous prierai de bien vouloir parler dans le micro si vous souhaitez prendre la parole. Vous levez la main, vous attendez que je vous passe la parole et vous attendez le micro. Quelqu'un viendra vous l'apporter pour que nous vous entendions bien et pour que nous puissions vous enregistrer au mieux.

C'est une réunion de lancement de cette concertation. Une quinzaine de rencontres seront organisées jusqu'à fin janvier. Au cours de cette réunion de lancement, l'équipe de RTE va tenter de répondre au mieux à vos questions. Il y aura aussi j'imagine un certain nombre de points qui devront être approfondis dans les ateliers qui seront organisés. Nous vous avons remis à l'accueil une petite fiche. N'hésitez pas à la remplir. C'est un petit questionnaire. Cela nous aide à organiser au mieux les prochaines rencontres, notamment dès la semaine prochaine à Rougemontiers, le 6 décembre et à Quillebeuf le 7 décembre.

Je vais vous proposer un petit sondage rapide à main levée, pour que nous puissions faire connaissance avec vous également. Qui est représentant ou sympathisant d'une association ? Je

vous prie de bien vouloir lever la main. Merci, quelques personnes. Qui est élu, agent d'une institution ou d'une collectivité ? Pouvez-vous lever la main ? Un certain nombre de personnes, également. Merci. Est-ce que nous avons des agriculteurs, ce soir, avec nous ? Merci. Je préciserai aussi que des réunions sont dédiées à votre profession d'ici fin décembre. Est-ce qu'il y a des représentants d'entreprises ou de structures économiques ? Pouvez-vous lever la main ? Quelques personnes en fond de salle, merci. Est-ce qu'il y a des gens qui ne se reconnaissent dans aucune de ces catégories ? Pouvez-vous lever la main, s'il vous plaît ? Vous êtes sans doute le grand public que nous cherchons tant à avoir.

Merci à toutes et tous d'être là ce soir. Avant de rentrer dans le détail du projet, je vous propose une petite vidéo pour rentrer doucement dans les caractéristiques du projet. Ce sera suivi de premières présentations par Messieurs Facq et Mariot.

*Visionnage du film de présentation du projet. (00.05.22 – 00.08.03)*

## PRESENTATION

### **M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 00:08:09**

Merci Simon, merci Monsieur le Maire de nous accueillir. Bonsoir à tous, à ceux que je n'ai pas vu. Cette petite vidéo est aussi présente sur le site internet de la concertation pour présenter à tout un chacun le projet. Vous avez peut-être entendu parler de ce projet à travers les plaquettes distribuées la semaine dernière. J'ai cru comprendre que nous avons eu quelques loupés dans la distribution. Je me permets une question supplémentaire. Qui n'a pas reçu ce dépliant dans sa boîte aux lettres ? C'est tout de même beaucoup. Nous avons eu quelques alertes de la part des mairies de Quillebeuf et d'Éturqueraye. Nous sommes en train de regarder ce qu'il s'est passé avec le prestataire, d'essayer de voir dans quelle mesure nous pourrions corriger un peu les choses, notamment en procédant à une nouvelle distribution. N'hésitez pas à venir nous voir à la fin pour nous préciser dans quelle commune vous résidez, que nous puissions corriger l'écart. Excusez-nous pour cela.

Je vais vous représenter rapidement le projet. Je ne vais pas être très long sur le sujet, pour laisser place à vos questions. Ensuite, Alexandre viendra plus précisément sur le territoire géographique et les propositions de fuseaux.

RTE est le Réseau de Transport Électricité. Nous sommes un acteur public qui distribue le courant, qui va le chercher là où il est produit, à savoir dans les centrales de production : centrales nucléaires, hydrauliques ou sur l'éolien. Puis il l'achemine vers l'endroit où il est consommé : par de gros clients industriels, électro intensifs. Nous transportons également vers ENEDIS, qui est le distributeur des particuliers. Nous sommes en quelque sorte les autoroutes de l'électricité. Nous devons à tout moment, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, faire en sorte qu'il y ait autant de courant nécessaire sur le réseau pour la consommation de tous les usages, industriels ou particuliers.

Le contexte dans lequel nous nous plaçons est important à rappeler. C'est une dynamique nationale, celle de la transition énergétique. Nous entendons tous parler de transition nécessaire vis-à-vis du réchauffement climatique. Concrètement, comment cela se traduit ? Cela se traduit par moins d'énergie consommée au global en France et par plus d'électricité. En France, pour tous nos usages électriques, nous consommons 1 600 térawattheures. C'est un équivalent d'énergie. À l'horizon 2050, si nous voulons tenir les ambitions de la France en matière de neutralité carbone, nous devons diminuer de 40 % l'ensemble de notre consommation énergétique. C'est un mouvement de diminution, de sobriété énergétique qui doit être engagé. Aujourd'hui, nous avons ce premier mouvement avec moins d'énergie. Au sein de cette énergie, c'est plus d'électricité. Nous consommons encore 60 % d'énergie fossile. Dans toute l'énergie consommée en France, pour tous

les usages, il y en a encore 60 % qui proviennent du charbon, du fioul, du pétrole, du gaz. Demain, nous diminuerons la consommation d'énergie globale. La part de l'électricité deviendra prépondérante. Nous augmenterons de plus d'un tiers à l'échelle de la France le besoin d'électricité. C'est parfois un peu difficile à comprendre. On dit « On ne comprend pas. Vous parlez de sobriété et d'augmentation de l'électricité. » C'est vraiment la part de l'électricité dans la totalité de l'énergie consommée. C'est ce qui change.

Comment cela se traduit ? Dans les faits, pour tout un chacun, c'est l'électrification des usages, les véhicules, notamment la mobilité. Nous allons de plus en plus passer aux véhicules électriques. C'est aussi de façon très concrète la façon de se chauffer : nous allons passer de chaudières à gaz à beaucoup de systèmes de pompes à chaleur. Cela concerne tout le monde. Puis, il y aura la décarbonation de l'industrie. Les usines qui utilisaient beaucoup de gaz ou autre utiliseront demain de l'électricité décarbonée. L'objectif est de diminuer notre empreinte carbone sur l'ensemble de nos usages. En Normandie, d'ici à 2050, nous allons multiplier par 1,5 la consommation d'électricité. C'est tout de même un changement d'ampleur attendu du point de vue de l'électrification de nos usages.

Vous avez plus précisément l'énergie en Normandie. En vert figurent les installations de production d'électricité : les centrales nucléaires de Penly, de Flamanville et les futurs parcs éoliens en cours de construction. Vous en connaissez certains : Dieppe Le Tréport, Fécamp et demain, il y en aura d'autres au large, dans la Manche. Pour les plus avertis, un débat public s'ouvre en ce moment même justement pour réfléchir aux futures implantations des parcs en plus de ceux qui sont dessinés ici. Voici pour le volet production. Vous avez en rouge et en vert le réseau électrique, qui doit venir transporter cette énergie produite en France.

En termes de consommation et de production, vous avez les chiffres dans l'Eure et dans la Seine-Maritime. La Seine-Maritime consomme beaucoup plus d'électricité que l'Eure, où il n'y a quasiment pas de production. Elle se fait principalement ailleurs. Le réseau est bien nécessaire pour venir alimenter le territoire en électricité.

Vous avez un zoom de la carte précédente, avec Rougemontiers qui est un poste électrique très important. C'est un peu un hub électrique sur le territoire, étant situé entre deux centrales nucléaires importantes. Il est sur le réseau 400 000 volts. Chez RTE, c'est le plus haut niveau d'électricité. C'est là où nous transportons le plus de puissance, ce sont les plus grosses lignes.

Il nous est nécessaire de renforcer ce réseau, le réseau électrique existant n'étant pas suffisamment dimensionné pour accueillir l'augmentation de la consommation dont nous avons parlé, pour répondre aux nouveaux besoins.

Le but est d'augmenter la capacité de transport de notre réseau, pour répondre à trois objectifs. Le premier est d'apporter davantage d'électricité pour accompagner les dynamiques de décarbonation et d'électrification des usages dont j'ai parlé, donc plus de puissance électrique. Le second est de pouvoir accueillir de nouveaux industriels. Nous parlons beaucoup en ce moment de l'axe Seine : c'est une zone dans laquelle nous avons une ambition de réindustrialisation en partie du pays à travers des zones bien précises, dont l'axe Seine fait partie pour des raisons d'accessibilité, de dynamisme, etc.

Nous devons construire des postes électriques, qui sont de grosses prises électriques sur lesquelles de nouveaux industriels pourront venir se brancher pour exercer leur activité. Le second objectif est donc d'apporter une capacité d'accueil de nouveaux industriels sur le territoire.

Le troisième est de permettre au réseau d'accueillir l'électricité décarbonée produite par les futurs parcs éoliens en mer et de l'acheminer sur tout le territoire de la Seine-Maritime et de l'Eure. Il s'agira de pouvoir évacuer à terme la nouvelle production d'électricité.

Voici les trois objectifs de notre projet. Comment le faisons-nous ? Comment cela se traduit sur le territoire ? Cela se traduit par la création d'une ligne aérienne entre le poste de Rougemontiers et la zone industrielle de Port-Jérôme. Une ligne électrique aérienne est composée de pylônes de ce type,

espacés d'environ 400 ou 500 mètres sur le territoire. Certains d'entre vous le connaissent bien, car il y a déjà une ligne du même type qui traverse votre territoire.

Il y a aussi une ligne souterraine à créer. Elle sera d'un échelon de tension inférieur, de 225 000 volts. Nous pouvons l'enterrer, ce qui n'est pas le cas pour le 400 000 volts. Cette liaison souterraine concerne le territoire de la Seine-Maritime entre les deux zones industrielles de Port-Jérôme et du Havre.

Une ligne aérienne, une ligne souterraine et de nouveaux postes électriques. Vous voyez en photo celui de Rougemontiers. Nous en construirons sur les zones industrielles de Port-Jérôme et du Havre. Cela donne un territoire géographique où nous allons implanter des ouvrages. En rouge, vous avez le réseau existant, la ligne existante aérienne de 400 000 volts qui va jusqu'au Havre. Port-Jérôme, la zone industrielle est ici. Nous connaissons l'origine - Rougemontiers - et la destination - Port-Jérôme. Puis une ligne souterraine entre Port-Jérôme et Le Havre. Puis dans ces zones-là, des postes électriques. Nous allons démonter une ancienne ligne aérienne, plus petite. Elle est un peu cachée, car elle est en vert. Sur le territoire, vous savez qu'il y a deux lignes l'une à côté de l'autre : l'une un peu plus grande que l'autre. Nous allons en retirer une ancienne, la plus petite, et la remplacer. La question sera de savoir si elle sera ou non en lieu et place. Elle sera remplacée par une nouvelle ligne de plus grande capacité.

Nous pourrions résumer un peu le projet dans l'Eure en disant « Nous allons supprimer une ancienne ligne et la remplacer par une nouvelle de plus forte capacité. »

Voici pour un résumé du projet et des nouveaux ouvrages que nous allons construire.

Avant de rentrer plus dans le détail de l'aire d'étude, des caractéristiques du territoire, peut-être que déjà à ce stade, au moins sur le besoin, la compréhension du besoin, vous souhaitez réagir ? Nous souhaitons ouvrir la possibilité d'un premier temps d'échanges.

### **M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:21:45**

Est-ce que des personnes ont des questions à ce stade, sur le contexte, avant de passer aux ouvrages ? Pas spécialement. Je pense que Monsieur Facq ou Monsieur Mariot, vous pouvez poursuivre.

### **M. Alexandre MARIOT, chargé de concertation RTE 00:22:05**

Nous allons maintenant regarder où nous envisageons d'implanter ces différents ouvrages. Pour définir leurs emplacements, nous fonctionnons en deux étapes. Tout d'abord, nous déterminons une aire d'étude. C'est une zone assez large au sein de laquelle nous viendrons ensuite regarder différentes possibilités, différents fuseaux d'implantation des ouvrages. Je vais passer rapidement sur l'aire d'étude et sur comment elle a été construite. Elle a été validée par Monsieur le Préfet de l'Eure, qui est le préfet coordinateur de cette concertation. Il a validé cette aire d'étude le 13 novembre dernier.

Pour la limite à l'ouest, nous avons considéré la zone industrielle aéroportuaire du Havre et nous avons exclu Harfleur de l'aire d'étude. Pour la limite au nord, nous avons considéré la route départementale 81, que nous avons incluse dans l'aire d'étude. Nous ne nous sommes pas éloignés plus au nord, puisque cela revenait à nous éloigner beaucoup trop loin des points de raccordement finaux. Pour la limite est, nous incluons la partie la plus à l'ouest de la forêt de Brotonne, de manière à exclure le cœur de cette forêt. Nous avons tout de même considéré une petite partie. Nous redescendons ensuite au sud, jusqu'à Rougemontiers, le poste électrique depuis lequel partira la ligne aérienne. Pour la limite au sud-ouest, nous nous sommes appuyés sur les deux lignes existantes dont parlait Benoît précédemment. Nous avons laissé une centaine de mètres à l'extérieur de cette

ligne, puisque nous n'envisageons pas de passer au-dessus de ces lignes avec une nouvelle ligne électrique. Étant entendu que le croisement de ces deux ouvrages induirait des ouvrages d'une hauteur bien trop grande. Pour la limite sud, nous nous sommes basés sur la Seine, limite physique assez évidente.

C'est donc au sein de cette aire d'étude que nous lançons cette concertation du public et que nous allons pouvoir discuter ensemble des différentes caractéristiques du territoire au sein de l'aire d'étude, pour pouvoir ensuite déterminer des fuseaux et le fuseau dit de moindre impact, au sein duquel s'implanteront nos ouvrages.

Si nous regardons d'un peu plus près l'aire d'étude et ses caractéristiques sur la zone d'implantation de la ligne aérienne, nous remarquons que nous avons sur le milieu naturel quelques espaces remarquables comme le site inscrit du Marais Vernier, qui au-delà d'être un site inscrit au titre du paysage et du patrimoine, est aussi une réserve de chasse, une réserve naturelle nationale, différentes protections nationales et européennes puisque c'est également un site Ramsar. Nous avons considéré la partie nord-est du marais Vernier à l'intérieur de notre aire d'étude. Nous avons exclu son cœur, il y a quand même une partie au nord - Saint-Aubin-sur-Quillebeuf et Quillebeuf-sur-Seine notamment - où se trouvent l'autoroute et nos lignes électriques actuelles.

Il y a un autre site inscrit sur l'aire d'étude, qui est la forêt de Brotonne. C'est un site riche, qui tire sa richesse notamment des hêtres qui la composent. C'est l'une des plus grandes hêtraies de France. Nous avons bien évidemment un peu partout sur le territoire différents monuments historiques comme le Manoir de Beaumont à Bourneville, ou encore les maisons à pans de bois à Quillebeuf, ou encore l'église de Quillebeuf qui est aussi classée monument historique. Ce sont des éléments à prendre en compte dans la définition d'un tracé, d'un choix de fuseau de lignes aériennes.

Tous les bords de Seine sont plutôt préservés d'un point de vue paysager, mais aussi protégés. Ce sont pour la plupart des zones Natura 2000.

Quasiment toute cette zone d'étude est incluse dans le parc naturel régional des Boucles de la Seine, qui avec sa charte, vient protéger et mettre en valeur toute la richesse du milieu naturel qui compose cette zone.

Il y a bien évidemment un milieu naturel, mais aussi des activités humaines qui se développent. Nous avons la zone industrielle de Port-Jérôme avec la raffinerie d'ExxonMobil notamment. Nous avons également des réseaux. J'ai représenté les réseaux électriques, mais il y a de nombreux pipelines aussi qui jonchent le territoire. L'activité agricole - nous avons pu le voir et vous êtes d'ailleurs plusieurs exploitants agricoles ce soir - est vraiment présente sur l'ensemble du territoire de l'aire d'étude. C'est l'une des caractéristiques assez fortes sur le territoire. Puis nous avons des bourgs avec des zones d'habitat plus denses sur la partie seinomarine, et un habitat éparé sur la partie euroise de cette aire d'étude.

Voici les contraintes pour la partie plutôt lignes aériennes de cette aire d'étude. Je vais passer très rapidement sur la partie lignes souterraines. Je pense que vous êtes plutôt intéressés par l'autre partie. Nous avons ici une réserve naturelle nationale, avec le Marais de Cressenval et le plateau qui vient marquer la topographie du territoire. Également différents monuments historiques, comme partout. Puis des activités humaines avec les deux zones industrielles de Port-Jérôme et du Havre, des réseaux également forts avec l'autoroute que je n'ai pas cités avant, mais qui traversent également l'Eure, l'A131. Une activité agricole toujours très présente et également de nombreux bourgs.

Voilà pour la présentation de la richesse de cette aire d'étude. Je ne sais pas s'il est nécessaire de faire un temps d'échange maintenant sur ces éléments, ou si je passe directement à la présentation des fuseaux, sur lesquels vous réagirez. Très bien.

Aujourd'hui, si nous avons marqué « hypothèses de fuseaux », c'est parce que ce sont des ébauches de fuseaux que nous avons dessinées au regard des contraintes pré-citées. L'objectif de la concertation est de discuter de la forme de ces fuseaux ensemble, avec vous qui connaissez parfaitement votre territoire, et ensuite de pouvoir intercomparer ces différents fuseaux de manière

à déterminer en avril le fuseau que nous appelons de moindre impact, celui qui présente le moins d'impacts au regard des différents fuseaux proposés.

Pour la ligne aérienne, nous avons trois hypothèses de fuseaux distinctes. La première : le fuseau ligne existante, qui comme son nom l'indique, suit le couloir des deux lignes existantes que vous connaissez, depuis le poste électrique de Rougemontiers. Il va traverser le Marais Vernier, enjamber la Seine et arriver dans la zone industrielle de Port-Jérôme. Un second fuseau, que nous avons appelé le fuseau centre, va lui aussi cheminer depuis Rougemontiers le long du couloir de lignes existantes, et s'en écarter juste avant le bourg de Bourneville-Sainte-Croix pour ensuite venir traverser la Seine pas très loin, au niveau de Trouville-la-Haule, pour ensuite longer la Seine et se frayer un chemin entre la raffinerie d'ExxonMobil et la zone habitée de Port-Jérôme-sur-Seine. Enfin, une troisième option qui diffère des deux autres, puisqu'elle part directement à l'est, à la sortie du poste de Rougemontiers. Elle va longer la forêt de Brotonne, qu'elle empruntera ensuite sur les bords de Seine, traversera ce fleuve entre Vatteville-la-Rue et Norville, contournera les zones d'habitat denses et la zone industrielle par le nord, pour redescendre ensuite sur la zone d'activité de Port-Jérôme.

Voici les trois hypothèses que nous avons aujourd'hui pour les fuseaux sur la ligne aérienne. Je vous propose d'échanger sur ces hypothèses et de recueillir vos avis.

## TEMPS D'ÉCHANGES

### **M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:31:24**

Est-ce qu'une première personne souhaite se lancer, donner son avis, poser une question sur le projet ? Monsieur ?

### **Intervention#1 : M. Pascal LERICQUE, agriculteur 00:31:40**

Dans l'hypothèse de la ligne proche de la 220 000, elle ne pourra pas avoir exactement la même place. Sera-t-elle entre les deux lignes existantes, ou décalée ? Si elle est décalée, elle tombera en plein sur des maisons.

### **M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 00:32:04**

Il est vrai que c'est toute la difficulté, lorsque nous sommes à ce stade du projet. Nous avons défini de grandes hypothèses, des propositions de fuseaux. En même temps, nous n'avons pas été dans un niveau de détail technique très fin. Puisque de fait, il faut du temps et il faut choisir l'un des fuseaux avant d'aller vraiment dans le détail. Néanmoins, il était important pour nous de présenter des fuseaux que nous savions réalistes techniquement. Aujourd'hui, techniquement nous sommes en train de peser un peu la difficulté et la faisabilité des uns par rapport aux autres, mais nous nous sommes tout de même assurés que nous savions faire, techniquement. Plus précisément sur ce fuseau lignes existantes, nous avons regardé la possibilité d'insérer cette ligne entre les deux lignes actuelles. Les premières hypothèses montrent, sous réserve d'éléments complémentaires, que cela devrait être possible moyennant peut-être à deux ou trois endroits des ajustements à la marge. Cela devrait être possible. Je crois que nous avons fait un schéma. Nous avons essayé de dessiner ce que cela pourrait représenter. Vous voyez sur la gauche la ligne 225 000 qui sera supprimée. Sur la droite, c'est la ligne existante. Au centre, vous avez un exemple de grue - c'est tout à fait hypothétique - pour

vérifier que nous avons la possibilité de le faire. L'espace est très étroit. Vous imaginez un risque électrique important dans ce type de travaux, puisque l'objectif est que les lignes de chaque côté restent en service pendant les travaux. Si nous avons besoin d'autant d'électricité en bout de chaîne, vous vous doutez bien que nous ne pourrions pas nous permettre de nous passer d'une liaison, aujourd'hui.

Je pense que nous devons arriver à avoir une quarantaine ou une cinquantaine de mètres entre les entre-axes. Est-ce cela, Alexandre ?

**M. Alexandre MARIOT, chargé de concertation RTE 00:34:042**

Il y a une distance à respecter sur ce que nous appelons le balancement des câbles. C'est tout à fait hypothétique aujourd'hui, puisque cela dépendra de l'écartement que nous aurons entre les pylônes et de la tension du câble. Ce qui était étudié, c'est comment nous faisons pour venir installer le pylône avec les engins dont tu parlais - une grue, etc. - avec des câbles en tension à côté. Ce qui est représenté en rouge est la zone dans laquelle nous ne pouvons pas pénétrer pendant les travaux sans risque électrique. C'est à partir de cela que nous avons fait les modélisations et que nous avons vu qu'il était possible de le faire.

**M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 00:35:25**

Je veux tout de même que nous soyons prudents là-dessus. Encore une fois, nous avons voulu faire cette étude. Nous ne l'avons pas faite sur l'ensemble du linéaire, mais nous avons fait une première approche pour nous assurer que cette bonne idée qui nous serait sûrement donnée soit envisageable. Encore une fois, nous ne l'avons pas étudié sur l'ensemble du linéaire. C'est juste sur cette faisabilité de principe. Encore une fois, nous n'avons déjà pas choisi le fuseau et nous n'avons pas été dans le détail sur l'ensemble du tracé.

**M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:36:08**

Monsieur, je vous en prie.

**Intervention#2 : M. Daniel BUSSY, syndicat propriété privée rurale 00:36:09**

Bonjour. Concernant le projet sur les principes de l'énergie, nous ne pouvons être que favorables, puisque nous voyons bien que c'est l'avenir de l'énergie électrique. Néanmoins, je voudrais faire une observation parce que vous avez repéré les différentes obligations environnementales, mais vous avez simplement oublié la forêt privée. Ce n'est pas neutre dans ce secteur-là. Comme vous allez utiliser du foncier, il faudrait aussi associer la propriété privée d'une façon générale. Le droit à la propriété privée ne domine pas sur l'intérêt public général, mais il doit tout de même être pris en compte aussi largement que bien d'autres sujets environnementaux, monuments historiques, etc. Il serait très important que les propriétaires dont je fais partie soient prévenus des réunions. Je fais partie de ceux qui n'ont pas été prévenus. Pourtant dans chaque commune, il y a une matrice cadastrale facile à lire.

**M. Alexandre MARIOT, chargé de concertation RTE 00:37:20**

Vous parliez des forêts privées. Nous n'avons pas recensé sur cette carte l'ensemble des enjeux, qui sont bien plus nombreux que ceux que j'ai présentés. Vous faites bien de le rappeler.

Pour ce qui est des propriétés privées, comme le disait Benoît, nous n'avons pas encore déterminé le fuseau de moindre impact. Ce sont des ébauches de fuseaux. Aujourd'hui, nous regardons des enveloppes qui sont très larges. Je suis incapable de vous dire où nous positionnerions un pylône, dans quelle parcelle, etc. C'est pour cela que nous n'avons pas été au contact des propriétaires terriens, car nous ignorons lesquels contacter pour l'heure.

### **Intervention#3 : M. Daniel BUSSY, syndicat propriété privée rurale 00:38:10**

Il y a les exploitants qui sont propriétaires, mais il y a aussi les propriétaires ruraux. Nous savons que ceci a un impact sur les modes d'exploitation et donc indirectement sur la propriété. Je ne rentre pas dans la propriété de chaque jardin, je sais qu'il y aura une prise en compte. C'est un autre niveau.

### **M. Alexandre MARIOT, chargé de concertation RTE 00:38:45**

Bien sûr. Nous sommes vraiment dans une première phase où l'objectif est déjà de recenser toutes les contraintes et de regarder quel serait le fuseau qui semblerait être le mieux. La seconde étape sera de discuter avec les propriétaires des terrains, de parcelles, pour au mieux implanter nos ouvrages. Ce sera vraiment dans un second temps, une fois que nous y verrons un peu plus clair sur le fuseau à choisir. Les bandes sont parfois très larges. Nous ignorons encore où nous positionner. C'est tout l'objet des discussions que nous devons avoir.

### **M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 00:39:33**

Effectivement, il y a différentes étapes. Nous recueillons les avis, les tendances sur les différents choix un peu macro. Nous allons aussi aller à la rencontre des agriculteurs. Ils sont invités à deux ateliers. Nous avons demandé aux Chambres d'agriculture de relayer une invitation. Deux ateliers auront lieu le 18 décembre à Éturqueraye et le 21 décembre dans l'Eure. Nous viendrons expliquer plus en détail comment cela se passera, le jour où une ligne passera, en matière d'impact sur les récoltes, que ce soit des impacts temporaires ou définitifs.

Nous nous inscrivons dans un cadre réglementaire assez précis. Vous vous doutez bien qu'un tel projet devra faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique, potentiellement d'une mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Nous sommes en train de regarder ces choses-là. Nous en sommes à un stade primaire de la concertation. Derrière, nous aurons toutes les étapes du Code de l'environnement qui font que nous reviendrons voir à plusieurs reprises les acteurs les plus concernés. Nous aurons à la fin un arrêté qui viendra définitivement asseoir les choses. Nous avons cependant du temps devant nous pour procéder à cette concertation et à ces rencontres.

### **M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:41:33**

Est-ce que d'autres personnes souhaitent prendre la parole ?

### **Intervention#4 : Un intervenant 00:41:32**

Bonsoir. En termes d'acceptabilité de la population, je pense qu'il faut essayer de concentrer les nuisances. Si vous faites deux lignes séparées, cela augmentera les impacts sur les populations.

**Intervention#5 : Mme Régine SENINCK, maire de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf 00:42:01**

Je vais vous donner mon ressenti car je suis concernée, étant la maire de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf. Nous vivons déjà avec les lignes, nous y sommes habitués. Ceci est rentré dans les mœurs. Je pense que le fait de changer la 225 000 par la 400 000 ne posera pas beaucoup de problèmes pour nous. Nous y serions plutôt favorables, dans la décision. Nous avons tout de même un enjeu financier pour la commune, il ne faut pas l'oublier. Je suis honnête, je le dis. Nos communes ont des dotations qui diminuent. Forcément, nous essayons de prendre là où nous le pouvons. Ce n'est pas de notre faute : on nous donne, nous prenons.

**M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:43:11**

Qui de vous souhaite prendre la parole ? Je vous en prie.

**Intervention#6 : M. Rayan ANQUETIL, particulier 00:43:15**

Bonjour. J'habite Tocqueville, je suis un particulier. J'ai une maison. Que se passera-t-il si demain, nous décidons de mettre un pylône de 400 000 volts devant ma maison ? Quel impact ceci aura sur mon bien immobilier ? Je suis à environ 4 ans de finir mon crédit. Lorsque j'ai acheté ma maison, il n'y avait rien du tout. Je n'ai pas envie, à 4 ans de la fin de mon crédit, de perdre 50 % de la valeur de mon bien à cause de ce pylône. J'habite à l'étranglement au niveau de Tocqueville. Mon bien ne vaudra plus rien.

**M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:44:21**

Monsieur Facq, souhaitez-vous apporter une réponse à cette interpellation ?

**M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 00:44:22**

Il y a plusieurs questions. Je comprends de telles réactions. Il y a une ligne existante, nous devons en supprimer une ancienne pour en installer une nouvelle, plus puissante. Ceux qui ont déjà la ligne subissent déjà un impact connu. Selon certains, le moindre impact serait de la remplacer en lieu et place.

Bien sûr, il s'agit de l'une des possibilités : c'est celle du fuseau de la ligne existante. Pour autant, en tant que maîtres d'ouvrage, nous avons un projet. Quoiqu'il arrive, il y aura des impacts de natures différentes : des impacts sur l'environnement, sur l'activité agricole, sur le paysage. Tout notre travail est de réfléchir à l'endroit où nous pourrions essayer d'en créer le moins possible. Ces impacts sont de différentes natures. C'est là où l'exercice n'est pas facile. Une décision est prise par celui qui est garant de l'intérêt général, à savoir le préfet. Nous essayons de recueillir les avis sur ces différentes possibilités. C'est au regard de cette analyse multicritères, selon différents impacts possibles, que nous allons faire ce choix.

J'entends la remarque de Saint-Aubin sur ce que nous appelons la taxe pylône. C'est un sujet que je vous remercie d'évoquer, ce n'est pas forcément évident. Pour autant, cela représente une ressource pour la commune. Si demain, nous enlevons la ligne verte actuelle et que nous la positionnons sur un fuseau Brotonne, vous perdrez le bénéfice de cette taxe. Nous entendons cette contribution. Ce que vous dites fera partie des choses que nous noterons dans nos rapports et dans notre bilan.

Le commissaire-enquêteur ici présent, Monsieur Boursier, a été nommé par le Tribunal administratif. Il est là pour faire un bilan de la concertation, pour dire que RTE prend toutes les remarques, tout ce qui est dit. Quelqu'un d'indépendant viendra faire ce bilan, cette synthèse.

Je n'oublie pas la question de Monsieur sur l'agriculture. Je vous invite à venir à l'atelier spécifique où nous aurons des gens de la profession agricole. Vous dites qu'il n'y a rien pour les agriculteurs : ce n'est pas tout à fait vrai. Il existe aujourd'hui des barèmes d'indemnisation pour les pylônes. J'ignore exactement quelle est votre situation, nous pourrions toujours en reparler.

### **Intervention#7 : M. Rayan ANCQUETIL, particulier 00:48:07**

Vous parlez de mettre peut-être la ligne entre les deux. Nous n'avons aucun doute sur le fait qu'elle sera ici. Madame le Maire l'a bien dit : c'est ici qu'il y a le moins d'impacts. Nous promettons-vous de démonter la 225 000 ? À l'époque de la construction de ces deux lignes, mes grands-parents étaient propriétaires du terrain. Il y avait déjà une troisième ligne qui avait été achetée. Peu de gens s'en souviennent. Les propriétaires comme mon grand-père avaient rendu l'argent, car ils n'en voulaient pas. J'attends votre réponse à ce sujet. Est-ce que vous nous promettez que vous allez démonter la 225 000 ? Ce n'est pas certain.

Vous n'avez pas prévu l'impact sur la santé notamment animale et humaine. Mon épouse habitait dans le bourg lorsque nous nous sommes mariés. Étrangement, quelques années après, elle a développé des calculs rénaux. Je vous invite, en cas de brouillard à venir sous la ligne : vous ne restez pas dessous, à cause du crépitement.

### **M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 00:49:35**

Je prends les questions dans l'ordre.

La première concerne la ligne existante : je peux vous assurer que RTE prend bien l'engagement de la retirer. Je le dis aujourd'hui en réunion publique : dans le cadre du projet que nous réalisons, nous construisons d'abord la nouvelle ligne, puis nous démonterons ensuite l'ancienne. Nous ne pouvons pas la démonter avant, puisque nous avons besoin d'électricité, au bout. C'est inscrit dans le dossier de concertation que nous avons largement distribué.

J'entends votre inquiétude sur le sujet de la ligne dans un site complètement vierge. Nous avons un fuseau qui suit la ligne existante et les autres passent dans un site vierge d'infrastructures de ce type. Lorsque nous avons tracé ces hypothèses de fuseaux, nous avons essayé de nous écarter le plus possible des lieux d'habitation. Il s'agit de l'objectif numéro un, même s'il y a derrière de nombreux autres critères, etc. Partout où nous pouvons essayer d'éviter, nous le faisons que ce soit pour l'habitation, pour l'environnement, etc. Autrement, nous essayons de réduire les impacts, voire de compenser. Je pense qu'il est encore trop tôt pour dire où la ligne passera exactement. Maintenant, il est certain qu'en fonction de l'endroit où ce sera tracé, nous étudierons au maximum pour éviter ou réduire les impacts paysagers et ceux à proximité des maisons.

### **M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 00:52:33**

Est-ce qu'il y a une distance à respecter entre les habitations et les lignes ?

Règlementairement, il n'y en a pas. La règle est que par rapport à la ligne, il y a des distances de sécurité quant au risque électrique. Ces distances sont de fait structurelles, puisque nous mettons les lignes à une telle hauteur que le risque électrique n'existe pas. Règlementairement, il n'y a pas une distance qui existe. Il faut se dire qu'historiquement, les lignes ont été construites dans des endroits où il y avait peu, voire pas d'habitations. La plupart du temps, les habitations se trouvant en dessous de lignes ont été construites après leur installation.

Je souhaite également répondre à la question sur la santé. Nous ne partons pas de rien : nous avons 40 ans de recul derrière nous et d'études qui ont été reprises par l'Agence nationale de la santé, qui dans son rapport régulièrement mis à jour, conclut à l'absence d'effets sur la santé liés aux champs électromagnétiques de nos lignes.

Aujourd'hui, que ce soit pour les bovins ou pour les humains, il n'y a pas d'effets sur la santé. Je pense que nous devons nous rassurer, rassurer tout le monde, faire cet effort de pédagogie. Ces effets sur la santé n'existent pas, ne sont pas démontrés. Nous avons tout de même aujourd'hui un recul important. Côté RTE, des personnes travaillent tous les jours sur les lignes. Nous avons même des maisons historiquement ouvrières : auparavant, les gens habitaient à côté des postes électriques, avaient des maisons de fonction en dessous des lignes électriques. Même au sein de RTE, nous avons ces populations qui sont comme tout le monde, suivies par la médecine du travail, etc., pour lesquelles nous n'avons absolument aucun retour. Il s'agit de notre propre expérience. D'un point de vue scientifique, les choses sont clairement établies.

Au-delà de cela, nous ne pouvons jamais démontrer scientifiquement l'absence totale d'impact. De fait, un principe de précaution s'applique, qui est inscrit dans la loi. La réglementation fixe aujourd'hui un seuil à 100 microteslas. Lorsque nous faisons des mesures sur nos lignes, pour une ligne 400 000 volts, nous sommes seulement à 5 microteslas. Nous sommes donc environ 20 fois en dessous des valeurs règlementaires. RTE s'efforce tout de même de mesurer son réseau en tous points et de vérifier le respect de ces seuils.

#### **Intervention#7 : M. Gilles BARBEL, agriculteur 00:56:06**

En cas de brouillard, je mets au défi les gens sensibles au courant de garder la main sur le fil. Je peux vous garantir que je le lâche. Vous nous dites qu'il n'y a pas d'impact : je ne peux pas vous démontrer le contraire. Par contre sur les bovins, vous avez été condamnés en France à plusieurs endroits. Ce que vous dites est faux. Dans la France agricole, nous avons eu des exemples.

#### **M. Alexandre MARIOT, chargé de concertation RTE 00:56:45**

Le sujet des lignes électriques revient souvent lorsque nous parlons de santé animale. Nous avons un effet physique assez simple et basique en électricité : lorsque nous avons une ligne électrique et une clôture en dessous, qui est souvent parallèle, il y a un effet d'induction du courant. Comme vous le disiez, la clôture se charge électriquement. Ceci est bien connu et cause parfois des désagréments lorsque les bêtes viennent. Nous avons le même effet avec les abreuvoirs : l'eau est un peu chargée. Nous humains, nous ne le sentons pas lorsque nous mettons la main dans l'eau. Parfois, la vache boit moins d'eau car elle se prend une petite décharge, elle produit moins de lait, etc. C'est un problème assez connu, que nous maîtrisons maintenant. Lors de problème, nous avons des moyens d'agir, un groupement permanent pour la sécurité électrique existe, il vient faire des études électriques d'abord pour vérifier qu'il n'y a pas de clôtures ou d'abreuvoirs qui se chargent électriquement. Il

suffit souvent ensuite de mettre à la terre la clôture ou l'abreuvoir pour ne plus avoir ce problème. Nous rencontrons très souvent ce cas-là, également dans des stabulations. Tout objet métallique qui ne serait pas mis à la terre et qui se chargerait avec la présence de la ligne induit un courant.

**Intervention#8 : M. Hervé LEMAISTRE, chef d'entreprise 00:58:31**

Bonjour, je suis sur la commune de Trouville-la-Haule. Nous parlons de tout le monde, très bien. Je suis professionnel, je suis chef d'entreprise. Je suis le grand méchant : je suis transporteur. Nous sommes en pleine transition écologique au sein de notre profession. Nous entendons de tout, dont l'électrique. Actuellement, nous faisons des camions de plus en plus costauds, de plus en plus forts. La ligne peut effectivement m'intéresser. Que prévoyez-vous pour les gens comme nous ? Si nous décidons un jour de passer à l'électrique, est-ce que vous nous fournirez ? Si oui, est-ce qu'une réunion sera prévue pour les professionnels du secteur ? Nous sommes effectivement en zone rurale. Nous ne sommes pas nombreux, mais je pense qu'il y a quelque chose à creuser aussi pour nous.

**M. Alexandre MARIOT, chargé de concertation RTE 00:59:32**

Pour vous répondre, je vais revenir sur qui nous sommes, chez RTE, pour que vous compreniez ce que nous évoquons. Nous parlons effectivement de lignes électriques, cela parle à tout le monde : nous avons tous des lignes électriques qui viennent jusqu'à chez nous. Nous sommes le réseau de transport. Si nous faisons l'analogie avec les routes, c'est l'autoroute. Derrière, l'énergie transportée sur notre réseau est amenée vers des industriels qui sont de très gros consommateurs. La plupart des industriels ne sont pas raccordés par nous, mais par le distributeur ENEDIS. L'objectif de ce projet, dans le cadre de la transition énergétique, est d'abord de faire transiter beaucoup plus de puissance. Votre société va indirectement bénéficier de cette ligne. Si je schématise, vous ne pourrez pas vous raccorder directement sur la ligne : la puissance serait beaucoup trop importante. Néanmoins, ceci va vous bénéficier indirectement.

**Mme Agathe GUILBART, RTE 01:00:34**

Nous travaillons beaucoup avec ENEDIS, le distributeur de l'électricité, celui par lequel vous demanderez une augmentation de puissance si vous passez effectivement au tout électrique. Lorsque nous avons décidé de faire ce renforcement de réseau pour amener davantage de puissance dans la zone, nous avons dû imaginer combien il fallait apporter de puissance. Pour cela, nous avons regardé tous nos clients industriels directs ainsi qu'ENEDIS. Nous travaillons beaucoup avec ENEDIS, qui fait de la prospective chez les clients raccordés chez lui. Il a été capable de nous dire « Nous savons que des transporteurs vont se raccorder chez nous. Nous savons qu'il y aura des stations de rechargement de véhicules électriques. » ENEDIS nous a fait une prédiction de l'augmentation de la consommation à son niveau, afin que nous puissions le prendre en compte. Nous travaillons avec eux au quotidien.

**M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 01:01:42**

Merci. Monsieur, vous levez la main depuis un moment.

**Intervention#9 : M. Hugues VERHAEGUE, conseiller municipal et agriculteur 01:01:42**

Bonjour. Je suis également délégué au Parc des Boucles de la Seine et concerné par la zone. Le schéma est parlant de lui-même. Toute la bordure de la forêt de Brotonne a beaucoup d'intérêt au niveau patrimonial, au niveau de la biodiversité. Plein d'études ont été faites, encore récemment, sur le patrimoine, avec les corps de ferme ayant un intérêt patrimonial. Il faut se mettre à notre place. Dans notre territoire, nous avons « souffert » car il s'agit d'une zone de passage. L'autoroute A13 a déjà été compliquée pour nous, même si je n'étais pas concerné. Quand je vois ce tracé qui passe quasiment au milieu de chez moi, qui coupe le bois de La Boulière et qui passe dans la forêt de Brotonne, je me dis qu'il est complètement aberrant. Dans le contexte actuel, vous ne prenez pas en compte l'écologie. J'imagine mal l'ONF ou même le président du parc accepter cela. J'ai la chance d'avoir mon père qui était maire et qui a participé à la création du parc, avec d'autres maires de la région. Depuis 1974 ou 1976, un travail conséquent a été fait à ce sujet. Nous mettre une ligne ici alors que nous sommes protégés au niveau du paysage, ce serait une aberration. Je suis dans une parcelle sur le tracé rouge. Le fait qu'il y ait un poteau à côté de celui existant ou qu'il soit déplacé, cela ne me dérange pas, puisque nous l'avons intégré dans nos sites, dans notre visuel. Je sais qu'il faut bien que les poteaux passent quelque part, mais selon moi ce tracé est complètement aberrant.

**Intervention#10 : Mme Aline DONNET, maire d'Étréville 01:04:47**

Nous en avons déjà parlé : nous étions plutôt favorables au fait de conserver la ligne telle qu'elle existe aujourd'hui. Votre projet de création d'une troisième ligne au milieu des deux autres nous convenait. Les lignes sont déjà là, nous n'allons pas impacter du foncier en plus sur d'autres zones. Là aussi, nous sommes limités en foncier pour le PLUI. Ceci nous convient donc, au milieu de ces deux lignes existantes.

**Intervention#11 : M. Hugues VERHAEGUE, conseiller municipal et agriculteur 01:05:32**

Nous n'avons pas été au courant. J'étais très en colère hier soir quand j'ai appris cela par mon syndicat agricole. Tout de même, à l'heure d'Internet, etc., que les gens concernés ne soient pas invités, c'est aberrant. Si je n'avais pas lu mes mails hier soir, je ne serais pas là aujourd'hui. J'en veux également à mon maire, qui ne m'a pas mis au courant. Il y a un défaut de communication. Vous l'avez tous dit, c'est inadmissible. Combien d'entre nous sont venus car vous avez communiqué ? Je sais que c'est compliqué, je connais la politique des distributeurs de prospectus, etc. Parfois ils se trompent, oublient des boîtes aux lettres, etc. Mais en l'occurrence, c'est un peu gros. Vous êtes tout de même la société RTE, nous sommes petits à côté de vous. Je suis tout de même en colère.

**M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 01:06:33**

J'ai bien pris note que d'autres mains se levaient. Je vous passe la parole dans quelques instants, je laisse juste RTE répondre d'abord.

**M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 01:08:09**

Concernant l'information, je vous promets que nous avons fait tout ce que nous avons pu. En tout cas, vis-à-vis des maires, etc., l'information a vraiment été diffusée, nous les avons tous rappelés

plusieurs fois. Nous avons insisté pour que l'affichage légal soit vraiment présent, nous avons été le vérifier. Nous avons envoyé des encarts pour que cela puisse être relayé sur les applications qui peuvent exister sur les mairies et autres. Nous avons vraiment essayé de faire le travail nécessaire. Notre crainte était justement de nous dire que cela pourrait n'intéresser personne, etc. Nous avons peur de ne pas avoir de monde. Nous sommes déjà contents que vous soyez là. Cela montre qu'au final, l'information a tout de même circulé. Nous avons essayé plusieurs canaux. Il est vrai néanmoins que sur le boîtage, je reconnais qu'il y a eu un loupé que nous avons essayé de rattraper.

Notre objectif est vraiment de faire en sorte que la population soit la plus informée possible. Nous avons bien compris les écarts qu'il y a eu. Au contraire, la concertation du public débute aujourd'hui et je peux vous assurer que nous aurons le temps d'écouter tout le monde dans les 8 semaines à venir. D'autres ateliers se tiendront. Nous allons faire un effort, quitte à re-boîter via une autre société dans les villages, les villes ou les communes ayant fait l'objet d'erreurs. Ceci est bien noté. Ce n'est pas du tout notre volonté, au contraire : nous souhaitons recueillir un maximum d'avis.

Si certains maires sont d'accord, nous pourrions revenir déposer un certain nombre de plaquettes pour que sur vos moyens habituels, vous puissiez en distribuer davantage. Désolé s'il y a eu des loupés : sachez que ce n'est absolument pas volontaire. Au contraire, nous souhaitons concerter. Nous sommes là pour cela.

Concernant la profession agricole, nous avons justement à dessein fait une information dans les journaux agricoles, car nous savons que cette population est concernée.

Sachez que nous avons rencontré les deux Chambres d'agriculture il y a déjà plus d'un mois sur le sujet. Elles nous ont assuré qu'elles allaient diffuser les informations. Elles ont davantage de relais que nous. Nous essayons vraiment de le faire. Nous avons ces ateliers dédiés à l'agriculture, auxquels nous espérons que vous serez nombreux à participer.

### **M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 01:10:01**

Merci, je vous propose que nous remontions l'information à la Chambre d'agriculture. Nous en prenons bonne note. Nous nous assurerons que l'information circule bien. Monsieur avait une autre question sur ce qui justifiait le fuseau Brotonne.

### **M. Alexandre MARIOT, chargé de concertation RTE 01:10:17**

Nous avons une fonction à remplir. Nous savons d'où nous devons partir. Rougemontiers est l'endroit d'où nous devons partir pour justement créer le moins d'impact. Nous avons d'autres postes 400 000 volts qui sont beaucoup plus loin, mais qui auraient créé encore plus d'impact. Nous savons que le point d'origine est Rougemontiers. Nous savons que nous devons aller à Port-Jérôme, c'est vraiment notre besoin.

Il est normal que nous présentions différentes alternatives. Si nous avons dit « Nous avons un projet qui suit la ligne. C'est celui-là et rien d'autre », il nous aurait été reproché de ne pas laisser le choix. Vous auriez été les premiers à dire « Ce n'est pas ainsi que nous devons faire » et vous auriez eu raison. Aujourd'hui, comme tous les maîtres d'ouvrage, RTE a cette responsabilité de se dire qu'il n'y a pas de raison que les impacts soient toujours au même endroit pour les mêmes personnes. Lorsque nous avons un projet, nous nous devons de débattre de l'opportunité et de l'implantation des ouvrages. C'est bien ce que nous faisons ici. Nous assumons complètement avoir fait plusieurs choix alternatifs, y compris pour ceux qui passaient dans des sites vierges, même si j'entends bien les réactions qui sont légitimes, qui sont de dire qu'il y a moins d'impact sur la ligne existante. Je les entends et c'est bien parce que vous exprimez cela que nous en tiendrons compte dans la synthèse globale.

Sur le volet purement écologique, nous savons que nous sommes dans une zone très riche. Je pense que vous avez vu les différentes zones inscrites, classées. Nous sommes dans une zone des Boucles de la Seine que nous savons très riche d'un point de vue environnemental. Ce fuseau doit avoir une alternative. Nous croisons avec le fuseau ligne existante des espaces remarquables. Tu as cité notamment le Marais Vernier. C'est aussi une zone qui fait l'objet de projets, pour essayer de la rendre encore plus protégée qu'elle ne l'est.

Vous parlez de la forêt de Brotonne car vous êtes davantage concernés. Il est vrai que c'est un site remarquable. D'autres nous disent que c'est également le cas du Marais Vernier : ils ont raison sur d'autres points de vue. Il faudra en tenir compte.

Si ce tracé n'est pas retenu, si nous devons avoir l'hypothèse Brotonne, nous essayerions d'éviter au maximum les impacts. Il y en aura toutefois, c'est certain. Nous pouvons faire évoluer à la marge ces réseaux. Si vous avez des remarques précises, comme nous connaissons moins le territoire que vous, nous souhaitons que vous puissiez nous aider à ajuster certaines propositions. Nous sommes ouverts à cela.

### **M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 01:14:06**

Plusieurs mains s'étaient levées, plutôt vers le fond de la salle. Monsieur ?

### **Intervention#12 : M. Rayan ANCQUETIL, particulier 01:14:09**

Je reviens sur la question de tout à l'heure car en tant que particulier, je n'ai pas eu l'impression d'avoir eu une réponse à ma question. Que sera-t-il mis en place pour les gens qui se retrouveront avec un poteau dans leur jardin ? Qu'en sera-t-il de la valeur de leur bien immobilier ?

Je souhaite également revenir sur l'impact sur la santé. Il y a tout de même un rapport de la Haute Autorité de Santé qui en 2019, a lancé une alerte concernant l'augmentation de possibles leucémies chez les jeunes enfants du fait des lignes à très haute tension. C'est tout de même la Haute Autorité de Santé qui le dit. Nous ne parlons pas d'un calcul rénal, mais de leucémies chez les enfants. Tout le monde sait ce qu'est une leucémie. Pour ceux qui ont des enfants et des petits-enfants, la question est tout de même inquiétante.

### **Intervention#13 : M. David MOREL, agriculteur 01:15:11**

J'aurais deux questions un peu plus techniques. Quelle est l'emprise au sol en termes de mètres carrés de vos pylônes ? À quelle distance maximum pouvez-vous vous permettre de les écarter ? Dans le cas où vous passeriez sur la ligne centre, je serai en plein dedans. Si vous pouvez écarter au maximum les pylônes pour réduire l'impact, aussi bien pour les agriculteurs que pour les riverains, ce serait préférable.

### **Intervention#14 : M. Daniel BUSSY, syndicat propriété privée rurale 01:15:47**

C'est une question vraiment idiote. Vous faites une ligne de 400 000 volts, de l'autre côté vous faites une ligne enterrée de 225 000 volts. Ne pouvez-vous pas transformer la 400 000 volts en deux fois 225 000 volts enterrées ?

### **Intervention#15 : Mme Nathalie NEDEAU, particulière 01:16:17**

Je suis une habitante de Tocqueville. Effectivement, vous dites que vous ne passerez pas à proximité des maisons. Comment faites-vous à Tocqueville pour ne pas passer au-dessus de ma maison, de celle de Monsieur Ancquetil ? Nous connaissons le territoire : ce n'est pas possible.

### **M. Alexandre MARIOT, chargé de concertation RTE 01:16:47**

Nous avons aujourd'hui un fuseau très large. L'implantation de la ligne à la fin est bien plus restreinte. Vous avez effectivement des maisons qui se trouvent à l'intérieur du fuseau, c'est un fait. En revanche nous regardons toujours - notamment sur cette partie-là - la possibilité de ne pas passer au-dessus d'une habitation. C'est bien le cas à Tocqueville.

Concernant votre question sur ce qu'il se passe avec l'arrivée d'une ligne que vous verrez depuis votre maison, une procédure est en place, qui s'appelle l'indemnisation du préjudice visuel. Elle existe pour les lignes électriques, pour des postes électriques. C'est une commission indépendante, menée par le préfet, qui demande à ses services d'instruire cette démarche d'indemnisation où dans une bande autour de la liaison donnée, l'ensemble des propriétaires sont contactés. Les propriétaires plus éloignés peuvent se faire connaître auprès des services de la préfecture pour justement rentrer dans cette démarche d'indemnisation du préjudice visuel, pour ensuite étudier le préjudice depuis chez vous. Une indemnisation est mise en place après la réalisation des travaux, en situation effective avec la ligne présente, son impact réel, visuel sur votre habitation.

### **M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 01:18:52**

Ce qu'explique Alexandre, c'est que le dispositif d'indemnisation est mis en place une fois que la ligne existe. Pourquoi ? Parce que nous avons besoin d'avoir une appréciation objective du préjudice qui pourrait conduire à une dévaluation immobilière.

Le tracé précis sera connu dans le cadre de notre planning dès 2025, 2026. Les travaux démarreront plutôt en 2027. Il faut prendre les étapes une par une. Nous discutons, nous prenons les avis. Le choix d'un fuseau sera fait aux environs du printemps 2024. Ensuite, nous aurons la déclaration d'utilité publique, qui viendra graver dans le marbre un tracé en 2026. Entre les deux, nous avons la définition du tracé avec des études détaillées, période durant laquelle nous aurons d'autres formes de consultation du public, notamment pour ceux les plus concernés par le futur tracé de la ligne.

En 2026, ce sera pour les travaux de postes électriques. Les travaux commenceront vraiment en 2027 pour une mise en service en 2029. C'est plutôt à partir de 2030 que nous viendrons retirer la ligne existante.

Voici pour vous expliquer un peu le processus et dans quelle échelle de temps nous nous inscrivons, puisque c'est la question que vous posez. Si processus d'indemnisation il doit y avoir, ceci va plutôt se dérouler autour de 2027, 2028, 2029, alors que le choix du tracé définitif aura lieu aux alentours de 2025, 2026.

Monsieur, vous citez le rapport de la Haute Autorité de Santé. Le sujet des cas de leucémies sur les enfants n'est pas le résultat d'une étude épidémiologique. Au début des années 80, il y a effectivement eu un doute sur un lien statistique possible entre la présence de lignes électriques et des cas de leucémies infantiles. Ce lien statistique n'a pas vraiment été démontré, depuis. Aujourd'hui, ce lien n'a aucune autre valeur qu'un lien statistique. C'est à partir de ce lien des années 80 qu'ont été lancées des études depuis 40 années, pour montrer que les ondes électromagnétiques n'avaient pas d'effets sur la santé. Il y a eu une suspicion, avec quelques cas recensés, dont nous n'avons jamais réussi à prouver qu'il y avait un lien de cause à effet, qui ont donné lieu à ces 40

années d'études, qui ont fini par aboutir sur ces recommandations de l'agence nationale de la santé, disant que ce lien n'existait pas.

Malgré tout, le principe de précaution existe et nous impose un seuil extrêmement important à respecter, que nous respectons. Nous allons même plus loin : chaque maire qui le décide peut dire « J'ai une ligne en bas de chez moi. Je souhaite qu'un organisme indépendant vienne mesurer le champ en dessous de cette ligne. » Vous avez le site internet « la clé des champs », avec des mesures réalisées par un organisme indépendant. Là où il y a les points bleus, des mesures ont été faites. Pour la ligne 400 000 volts, à Rougemontiers, nous voyons les points de mesure et les valeurs mesurées. Les mesures varient parfois, mais la mesure maximale relevée était de 3 microteslas en 2017. Certaines mesures sont plus récentes. Chaque maire peut nous solliciter pour faire réaliser ces mesures, afin de rassurer sur le seuil d'exposition, qui est bien en deçà de la valeur limite recommandée. Le principe de précaution s'applique également : nous n'irons jamais installer une ligne électrique à proximité d'une école ou d'un hôpital. Il ne s'agit pas de faire naître des inquiétudes là où il n'y en a pas.

### **M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 01:24:35**

Nous avons ensuite plusieurs questions sur l'emprise au sol des pylônes, sur l'espacement maximal des pylônes. Il est par ailleurs demandé s'il serait possible de remplacer une ligne aérienne 400 000 par deux lignes souterraines 225 000.

### **M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 01:24:56**

Les pylônes que nous allons implanter risquent de ressembler à cela : ce sont des pylônes de type F5 qui ont une emprise au sol entre 60 et 140m<sup>2</sup>. Cela va dépendre de la robustesse que nous avons besoin d'avoir sur le pylône, de la force mécanique qu'il aura pour supporter les câbles, ainsi que de la nature du sol. Nous pourrions les implanter tous les 350 à 500 mètres. Cela dépendra de la configuration du terrain. Plus la topographie bouge, plus les pylônes devront être positionnés à des endroits précis.

Vous évoquiez la ligne souterraine à 225 000 volts et la ligne 400 000 volts. Le calcul ne se fait malheureusement pas en fois deux. Nous ne pouvons pas juste multiplier. Nous regardons la puissance qu'il y a à transiter, ce qui nous indique ensuite le niveau de tension à mettre.

Pour la ligne souterraine qui acheminera entre Port-Jérôme et Le Havre, nous devons transiter 650 mégawatts contre 3 000 mégawatts pour la ligne aérienne. Le rapport n'est donc pas de deux. Nous avons fait l'exercice théorique : si nous devions installer une ligne souterraine à la place de la ligne aérienne, qu'est-ce que cela induirait ? Il faut savoir qu'une ligne souterraine qui fait transiter autant de puissance sur cette distance, cela n'existe pas. Si nous faisons cet exercice théorique, nous devrions mettre beaucoup trop de lignes souterraines. Cela reviendrait à 11 liaisons souterraines pour remplacer une ligne aérienne, puisque les câbles souterrains n'ont pas la même capacité que les câbles aériens. Imaginons ces 11 liaisons, chacune séparée d'environ 1,5 mètre pour éviter l'échauffement entre les câbles : cela reviendrait à 15 mètres d'emprise, sans compter les travaux. Nous devrions creuser sur 15 mètres de large avec à côté des machines de travaux, etc. Cela reviendrait à une largeur de chantier d'environ 30 mètres, soit une autoroute à venir cheminer sur le territoire, ce qui n'est pas judicieux.

### **M. Alexandre MARIOT, chargé de concertation RTE 01:27:41**

C'est la photo que nous voyons un peu après. Ils ont fait un exemple de lignes souterraines 400 000 que nous avons retrouvé en Belgique, car il n'y en a pas en France de cette longueur-là. Il y en a un qui a été testé sur une longueur beaucoup plus réduite, avec une puissance un peu moins importante que celle que nous souhaitons construire. Lorsque nous regardons le type de chantier et ce que cela occasionne, voilà ce qu'il en est. Et encore, ce chantier concernait une distance moins importante pour une puissance plus faible. Au vu de ce que cela représente, nous pouvons penser qu'en termes d'impact, ce serait rédhibitoire.

**M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 01:28:37**

Est-ce qu'il y aurait des questions de personnes n'ayant pas encore pris la parole ? Messieurs ?

**Intervention#16 : M. Martial BOQUET, particulier et élu 01:28:39**

Le flux orange foncé suit la ligne existante. Au niveau de Quillebeuf, le réseau s'élargit fortement. Quelle en est la raison ?

**M. Alexandre MARIOT, chargé de concertation RTE 01:28:58**

Effectivement, cela s'élargit ici. Lorsque nous avons construit ce fuseau, nous avons considéré les deux lignes qui sont aujourd'hui côte à côte. À ce niveau-là, elles s'écartent. Nous avons aussi fait s'écarter le fuseau. Pourquoi n'avons-nous pas repris jusqu'à la ligne existante 225 000 ? Parce qu'il y a des habitations, mais également des monuments historiques protégés. Or, lignes aériennes et monuments historiques ne font pas bon ménage ensemble.

En revanche, nous avons tout de même laissé un espace assez large, puisque nous devons ensuite traverser la Seine pour rejoindre la zone d'activité de Port-Jérôme. C'est à cet endroit-là que nous avons davantage d'incertitudes. Nous nous disons qu'il faut regarder toutes les possibilités qui s'offrent à nous pour pouvoir à la fin placer une ligne le plus intelligemment possible.

**Intervention#17 : M. Didier DERLY, maire Tocqueville 01:30:04**

Bonjour. Je vais remettre un peu les choses au clair, pour les gens dans la salle. Effectivement, nous avons eu une demande il y a environ un mois de RTE pour avoir un rendez-vous sur Tocqueville. Nous avons eu une réunion avec le préfet et le sous-préfet il y a 15 jours. Nous avons reçu la documentation explicative la semaine dernière et l'affichage obligatoire en mairie. Beaucoup de gens dans la salle ne sont pas au courant de ce projet. Je vous rassure, les maires ne l'étaient pas non plus. Je sais que plusieurs maires sont parmi nous : ils peuvent vous dire exactement la même chose que moi. Je ne pense pas que nous ayons besoin de faire de griefs au niveau des mairies. Justement, elles essayent de défendre un peu l'intérêt de tout le monde. Je voulais le préciser.

Je reviens plutôt sur une question que nous n'avons pas posée le jour de la réunion avec le préfet et le sous-préfet. Je vous dis clairement ce qu'il s'est passé lors de cette réunion : tous les maires étaient d'accord pour utiliser le réseau de lignes existantes. Dans toutes les communications qui sont faites depuis que je suis arrivé, j'entends que tout le monde veut conserver la ligne existante. Nous savons que le préfet prendra la décision finale. Est-ce qu'il y a un intérêt pour nous, en tant que communes, en tant qu'habitants, de vous donner notre avis si à la fin, le préfet décide tout le contraire ? Il aura

la décision finale. Même si nous n'en voulons pas, même si les communes ayant déjà des pylônes souhaitent les garder, apparemment cela n'intéresse personne, à part le décisionnaire.

Vous faites des réunions de concertation, c'est très bien. Je peux vous dire que dans toutes les mairies, vous aurez un livret dans lequel vous pourrez apposer vos doléances à ce sujet. Faites-le, n'hésitez pas. Surtout, écrivez-les. Prévenez vos voisins, qu'ils viennent aussi signer ce cahier de doléances à la mairie, de manière à préciser que les communes ayant déjà des pylônes veulent les garder et que celles qui n'en ont pas n'en veulent pas.

J'attends une réponse de votre part. Je sais que vous n'êtes pas décisionnaires de ce problème, mais je souhaite savoir si nous serons réellement écoutés.

### **M. Alexandre MARIOT, chargé de concertation RTE 01:32:48**

Comment cela va se passer ? Vous pouvez effectivement écrire dans le registre. Comment cela sera pris en compte dans la décision ? Monsieur le commissaire enquêteur, présent ce soir, fera une synthèse de tout ce que nous allons nous dire dans la concertation. La synthèse sera faite sur la base de ce qui se dit en réunion, de ce qui sera écrit dans les registres, des questions et des avis qui seront mis sur le site internet, etc. Ensuite, nous devons règlementairement répondre à cette synthèse, dire comment nous intégrons toutes ces remarques dans la construction de notre projet. C'est tout ce que nous allons mettre dans le dossier de concertation qui sera soumis au préfet pour « décision ». Les parties prenantes de la concertation Fontaine se réuniront en ce sens : les élus, les associations représentatives du territoire, les chambres consulaires, etc. L'objectif de cette réunion sera de faire une synthèse de tout ce que nous aurons pu nous dire et d'apporter au préfet tous les éléments ayant été évoqués, afin qu'il puisse prendre une décision. Il est important que vous vous exprimiez et que vous indiquiez, lors de cette concertation, ce que vous avez à dire et ce que vous pensez de ce projet, de là où il doit se passer, pour pouvoir ensuite faire émerger de la concertation le fuseau de moindre impact.

### **M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 01:34:40**

Ce que vous dites est vrai. Si l'ensemble de la population, des maires, etc., indique « Seul ce fuseau semble faisable réaliste », si nous y sommes tous favorables, je ne vois pas comment le préfet, garant de l'intérêt général, pourra s'asseoir dessus en disant « Non, je passe ailleurs. » C'est pour cela que nous sommes là. Si personne ne donnait d'avis, peut-être que seul l'avis des associations environnementales serait pris en compte. Auquel cas, peut-être qu'un fuseau différent serait choisi. L'intérêt de ces réunions est bien celui-ci. Si les contributions écrites sont nombreuses à être en faveur de l'une des solutions, j'ose espérer que ceci viendra peser de façon très significative dans le choix qui sera pris par le préfet. C'est ainsi que je vois la concertation.

Il faudra bien entendu peser l'ensemble des critères : environnement, activité, économie, etc. Mais c'est bien parce que nous faisons cette concertation que nous devons essayer de faire dégager un fuseau de moindre impact.

Vos contributions auront un impact réel sur la décision qui sera prise, j'en suis persuadé. C'est pour cela que nous organisons ces réunions.

Je pense que les maires ont été mis au courant les premiers. Les préfets de chacun des départements vous ont sollicités pour participer à une réunion que nous avons organisée en juillet à Évreux, sous l'égide du préfet de l'Eure.

### **M. Alexandre MARIOT, chargé de concertation RTE 01:37:24**

Pour la première réunion avec le préfet, nous en étions aux contours de ce que nous appelons notre aire d'étude. Nous étions en train d'essayer de définir le périmètre qui servirait à la concertation. Ce périmètre a été validé par le préfet le 13 novembre.

Je vérifierai, mais je n'ai aucune raison de ne pas vous croire sur le fait que vous n'avez pas été conviés par le préfet de l'Eure. Si c'est le cas, il faudra creuser. Néanmoins côté maîtrise d'ouvrage, nous avons pris rendez-vous dès début septembre avec chacun des maires. Nous avons mis un point d'honneur à rencontrer chacun d'entre eux, début septembre, afin que vous puissiez avoir l'information avant le début de la concertation. Vous parlez de la mairie de Tocqueville et d'Aizier. Nous sommes allés voir le maire d'Aizier, je l'ai rencontré personnellement.

Le 13 novembre s'est tenue la réunion de validation de l'aire d'étude, à laquelle tout le monde était présent. Les documents de la concertation ont été mis à disposition à ce moment-là pour la concertation qui s'ouvre aujourd'hui.

### **Intervention#18 : M. Didier DERLY, maire Tocqueville 01:40:12**

Dans un premier temps, nous ne savions pas où allaient passer les lignes. Vous nous aviez dit « Vous serez dans le périmètre. » Or, le terme de « périmètre » ne veut rien dire. Au moment où vous avez présenté cela avec le préfet et le sous-préfet, nous avons réellement découvert le passage des lignes. Cela fait donc seulement 15 jours que nous le savons. Je suppose que certains habitants ne sont pas au courant de cela. Nous découvrons des éléments que nous avons reçu dans nos boîtes aux lettres cette semaine, avec les invitations. Je ne suis pas là pour refaire la communication de RTE, mais je ne souhaite pas que les habitants viennent nous voir en nous disant « Pourquoi vous ne nous prévenez pas ? »

### **M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 01:41:13**

Le préfet l'a rappelé le 13 novembre : nous vous présentons ici les fuseaux, avant que la population n'en prenne connaissance. Vous avez la primeur de l'information. Ces fuseaux n'existaient pas avant le 13 novembre, mais nous y réfléchissions pour pouvoir les dessiner et les présenter le 13 novembre. Peut-être qu'il y a eu des cas particuliers. Nous retracerons l'histoire. S'il y a eu un défaut d'information vis-à-vis de Tocqueville, j'en suis vraiment désolé. Maintenant, je pense que la plupart des maires ont été conviés à une réunion au mois de juillet, sous l'égide du préfet de l'Eure.

Je suis désolé si la mairie de Tocqueville n'a pas été invitée. Je le vérifierai, car j'en suis extrêmement surpris et désolé. Je comprends que vous considériez que c'est rapide, mais c'est le calendrier dans lequel nous nous inscrivons. Le projet n'existait pas il y a encore 6 mois en arrière. Nous avons pris attache avec les services de la préfecture dès la fin du printemps dernier, nous avons monté un projet qui a été validé par le ministère de la Transition écologique au mois de septembre, qui nous a dit « Vous pouvez commencer la concertation autour de ce projet. » Dans le cadre d'une concertation des parties prenantes, des maires, des associations, nous avons essayé de tous venir vous rencontrer - et nous l'avons fait - avant que ne s'ouvre la concertation du public et avant la réunion du 13 novembre avec le préfet. Aujourd'hui, nous sommes au début de la concertation du public. Nous allons venir à la rencontre de la population. J'invite aussi les habitants de Tocqueville à venir. Si la communication a été trop lente entre il y a 15 jours et aujourd'hui, ils ont encore l'occasion de venir s'exprimer largement sur le projet, dans les 8 semaines à venir. Venez et allez-y, exprimez-vous. C'est vraiment ce que je souhaite vous dire ce soir.

**M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 01:43:57**

Nous allons peut-être prendre un dernier tour de questions, il est presque 20 heures.

**Intervention#19 : M. Claude GENCE, maire d'Éturqueraye 01:44:05**

Pour continuer sur le sujet, j'ai regardé le planning des réunions. Mes habitants, comme moi-même, n'avons pas eu l'information à Éturqueraye et nous ne sommes pas les seuls. Lorsque je regarde le planning, il n'y a que le 6 décembre à Rougemontiers qui parle du sujet. Il est tout de même un peu tôt pour arriver à faire déplacer les gens. Je pense qu'en janvier, il faudrait recréer un nouvel atelier. Nous allons laisser passer la trêve des confiseurs, je suppose et faire cela ensuite.

**M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 01:44:47**

Pour préciser, il y aura une réunion publique à Saint-Aubin le 17 janvier. Ce sera aussi un autre moment d'échange. C'est une réunion publique généraliste qui se déroulera sur la fin de cette phase de concertation du public. Nous évoquerons tout ce que nous aurons pu nous dire lors de cette concertation. Ce sera un nouveau temps d'échanges durant lequel nous pourrions discuter du projet.

**M. Alexandre MARIOT, chargé de concertation RTE 01:45:17**

Si plusieurs maires souhaitent que nous venions tenir un point spécifique à un endroit particulier, etc., nous pourrions le faire. Nous sommes tout à fait ouverts à rajouter une réunion ou un atelier. Nous en discuterons et nous essayerons de mettre cela au point avec vous, si vous le souhaitez. Je suis ouvert. Nous pouvons envisager cela, c'est tout à fait possible.

**Intervention#20 : Mme Sandrine ZAFFRAN, conseillère municipale de Trouville-la-Haule 01:46:02**

Bonsoir. Ma maison a été construite à proximité des lignes électriques. Comme le disait la maire de Saint-Aubin, cela fait partie du paysage. Je souhaite attirer l'attention sur le fait d'être précautionneux sur l'emplacement des futures lignes. Il faudrait épargner les maisons. Nous allons les mettre entre les deux, mais il y aura forcément des habitations. Je pense qu'il faut y faire attention sur le tracé définitif.

**M. Alexandre MARIOT, chargé de concertation RTE 01:46:51**

C'est bien évidemment un point auquel nous porterons une attention toute particulière. Aujourd'hui nous parlons de fuseaux, nous sommes dans une bande très large. Demain, ce sera ce que nous regarderons en premier.

**Intervention#21 : M. Alexandre DUFOR, Normandie Energie 01:47:07**

Bonsoir. Normandie Energie est la filière de l'énergie en Normandie. Nous avons 280 adhérents, qui sont des entreprises de l'énergie, depuis les grands jusqu'aux petits. À ce titre, nous avons énormément d'échanges avec les consommateurs, les industriels consommateurs d'électricité. Je voudrais simplement vous donner mon témoignage, peut-être pour éclairer ce qui a été dit en propos introductifs. Parmi les industriels de la région, dont nous avons tous besoin, beaucoup sont de gros consommateurs d'énergie et engagent d'énormes projets pour changer leur mode de fonctionnement, qui engagent beaucoup d'argent, des projets complexes pour tendre vers l'énergie électrique, ce qui est profitable à tous.

Je vous donne simplement ce témoignage, qui n'est pas celui d'un industriel, mais de beaucoup d'entre eux qui font également des efforts. Monsieur le transporteur en témoignait. C'est peut-être aussi pour inscrire les efforts des habitants concernés dans une image un peu plus globale et d'utilité collective. Ce n'était pas une question.

#### **Intervention#22 : M. Gilles BARDEL, agriculteur 01:48:28**

Concernant la communication, je l'ai appris par le maire d'une autre commune il y a environ un mois et demi. Je confirme qu'il devait être au courant : c'était le maire de Sainte-Opportune-la-Mare, pour ne pas le citer.

Par contre, je suis surpris que des habitants de Trouville aient reçu des dépliants dans leurs boîtes. L'un d'entre eux m'a dit qu'il l'avait reçu, alors qu'en tant qu'agriculteur ayant un pylône chez moi, je n'ai rien reçu. Il est étrange que des gens l'aient reçu alors qu'ils ne sont pas vraiment concernés par l'implantation d'un pylône.

Je pense que ce projet est très farfelu. Si vous aviez voulu que ce ne soit pas le cas, vous auriez dévié sur Petitville au lieu de traverser la forêt. Je ne vois pas trop l'intérêt. Je pense que les deux autres projets sont farfelus. C'est bien l'ancien projet qui sera retenu. Nous ne sommes pas dupes : il ne faut pas nous prendre pour des pigeons.

Il faut remettre en cause tout ce qui a été fait. 80 % des pylônes sont positionnés chez des agriculteurs. Il faut le signaler. Il serait bien que vous donniez le montant de l'indemnité que touchent les agriculteurs. Combien touchent les communes ? Pour que nous fassions la comparaison.

#### **Intervention#23 : Mme Sandrine SENINCK, maire de Saint-Aubin-de-Quillebeuf 01:50:32**

Si vous me le permettez, je ne suis pas là pour défendre RTE, mais maintenant que les lignes ont été créées il y a je ne sais combien d'années, je trouverai un peu dommage que nous allions créer deux autres lignes ailleurs qui visiblement, ne satisfont pas l'ensemble. Le projet tel qu'il était à l'initiative, à savoir d'implanter la troisième ligne entre les deux lignes existantes, semblait être le projet qui retenait le plus notre attention, plutôt que les deux autres. Que vous présentiez trois projets, cela me semblait évident, afin que nous ayons de quoi nous concerter.

#### **Intervention#24 : M. Ryan ANCQUETIL, particulier 01:51:28**

Très rapidement, une dernière question. Je pense que les plans, ce n'est pas juste un coup de crayon sur un bout de papier. Je pense qu'ils ont déjà été plus ou moins budgétisés. Nous devons avoir au moins une idée du prix de chacun des trajets potentiels. Pouvons-nous avoir une fourchette de ce budget ?

**M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 01:51:54**

En toute transparence, nous avons budgété la totalité du projet dans son ensemble. Ceci atteint environ 480 millions d'euros. Les postes électriques coûtent très cher, tout comme les lignes souterraines. La ligne aérienne est plutôt de l'ordre de 80 millions d'euros. Nous n'avons pas été dans le chiffrage détaillé des trois.

Nous savons que plus un trajet est long, plus il va coûter cher. Sur le budget, si le fuseau le plus long - Brotonne - est retenu, forcément ceci aura un impact à la hausse en termes de coût. C'est l'une des observations que nous pouvons faire. Néanmoins, nous n'avons pas été jusqu'au chiffrage. C'est la réalité de l'avancement des études.

Ce que j'ai vraiment entendu ce soir, c'est qu'il y avait quand même une volonté d'expression et de communication. J'entends qu'il y ait eu des problématiques sur le boîtage et autres. J'en suis vraiment désolé. Nous allons reprocéder d'une façon ou d'une autre à un nouveau boîtage dans les mairies, avec un autre prestataire. Je pense que nous allons nous engager à le faire. J'en prends l'engagement devant vous, car cela me semble important.

Concernant les réflexions « Nous n'avons pas été consultés le plus tôt possible, » nous en sommes au début de la concertation. Nous avons l'occasion d'en parler, de prévenir l'ensemble des personnes concernées, que ce soit à Tocqueville, à Aizier ou à Trouville-la-Haule, de partout. Nous le ferons. Vous avez compris que notre objectif n'est pas de cacher les choses et de passer le plus vite possible pour faire en sorte d'en parler le moins possible. Ce n'est pas le cas.

Au contraire, s'il y a eu des coquilles ou des erreurs de communication, nous en prenons acte et nous ferons en sorte de les réparer autant que faire se peut, pour que vous puissiez vous exprimer au maximum. J'espère que je vous aurai convaincu sur notre volonté de ne pas vouloir aller trop vite pour faire en sorte que personne ne s'exprime. Au contraire, c'est notre souhait.

**M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 01:54:18**

Merci. Deux prochaines réunions se tiendront dès demain sur l'autre rive, à Port-Jérôme-sur-Seine, dans un format similaire, pour présenter en Seine-Maritime le contexte du projet et la concertation, ainsi que les principes de la concertation. Puis semaine prochaine, nous commencerons les ateliers d'approfondissement. Nous rentrerons davantage dans le détail des cartes. Le premier d'entre eux se tiendra le mercredi 6 décembre à Rougemontiers, il y en aura un autre dans la foulée à Quillebeuf-sur-Seine le 7 décembre. Une autre suivra à Norville le 13 décembre.

Nous aurons également des ateliers thématiques s'adressant à certaines familles d'acteurs, notamment les ateliers dédiés au monde agricole. Nous avons vu que beaucoup de questions ce soir concernaient cette thématique. Il se tiendra le 18 décembre à Éturqueraye et le 21 décembre à La Frenaye.

Nous aurons également des ateliers dédiés à l'environnement, au paysage et au patrimoine, ainsi qu'au monde économique. Ils sont prévus avant la conclusion de la concertation, fin janvier.

Voici pour le programme.

**M. Benoît FACQ, directeur projet RTE 01:55:43**

Ces dates sont disponibles sur le site internet du projet. C'est assez simple : il suffit de flasher le code. Nous allons également relayer en mairie. Sur les zones de ces réunions, nous appellerons une ou deux semaines avant pour essayer de favoriser au maximum les communications avec les relais connus et déjà en place de la mairie. Il n'y a que vous qui savez comment toucher au mieux la

population. Nous nous adresserons en priorité aux maires, pour faire en sorte que l'information soit la plus élargie et la plus connue possible.

Je vous remercie vraiment d'être venus ce soir, je suis content que nous ayons pu avoir ces débats. Ce projet suscite des questions, ce qui est normal. Nous sommes là pour en parler et pour y répondre. Encore une fois, le projet n'est pas figé. Nous sommes justement là pour discuter et prendre éventuellement des ajustements.

**M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 01:57:03**

Merci à tous pour votre participation. Vous avez en fond de salle un petit verre de l'amitié pour poursuivre les échanges. À bientôt.